

Le Medef refuse les propositions intersyndicales

Négociation assurance chômage

Le Medef refuse les propositions intersyndicales

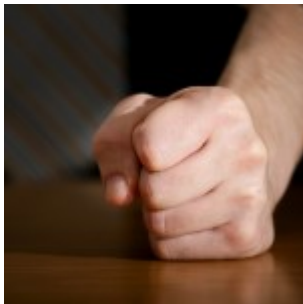
Communiqué de presse à la sortie de la séance du 28 avril 2016

A l'occasion de la 5e séance de négociation de l'assurance chômage, la CFE-CGC, la CGT et FO ont présenté des propositions unitaires de recettes nouvelles.

- Une Majoration des cotisations, notamment par une surtaxation de l'ensemble des contrats courts pour inciter à la conclusion de contrats longs et dégager plusieurs centaines de millions d'euros de recettes supplémentaires pour l'Unedic.
- Le déplafonnement des cotisations et allocations jusqu'à 8 fois le plafond de la sécurité sociale, de façon à aligner l'Unedic sur l'assiette Agirc-Arrco, recettes estimées : 700 à 800 millions d'euros. Seraient concernés les 130 000 personnes, gagnant plus de 12 000 euros bruts mensuels et les plus grandes entreprises.
- La taxation des ruptures conventionnelles des seniors de plus de 50 ans.
- Recettes estimées : 300 millions d'euros.
- La réalisation de l'égalité professionnelle F/H avec la mise en place de

sanctions dissuasives pour toutes les entre-prises dans lesquelles l'égalité n'est pas réalisée.

Recettes estimées 3 à 5 milliards. Le Medef a maintenu son attitude de blocage et de chantage en refusant par principe toute nouvelle recette pour l'assurance chômage. Par contre, le Medef a beaucoup d'imagination pour baisser les droits des privés d'emploi et précaires.



Pour le Medef, s'il n'est pas possible d'accepter une cotisation sur les salaires de plus de 12 000 euros, il est « équitable » de faire basculer sous le seuil de pauvreté des milliers de précaires ! L'accord professionnel sur les annexes 8 et 10 a montré la voie. Avec des règles de négociation loyales (lieu neutre et présidence tournante) et une large mobilisation, on aboutit à un accord ambitieux : des recettes nouvelles (1 % d'augmentation de la cotisation) et des droits nouveaux (507 heures calculées sur 12 mois au lieu de 10, meilleure indemnisation après un congé maternité...). Si les 1 % d'augmentation de cotisation s'appliquaient sur le régime général, 5 milliards de recettes supplémentaires seraient dégagées !

La CGT exige que cet accord, signé à ce jour par la CGT, FO, la CFTC et la CFE CGC et la FESAC soit repris dans la convention Unedic.

Le blocage et le chantage du patronat sont inacceptables. La CGT appelle les salariés à amplifier leur mobilisation pour obtenir le retrait de la Loi Travail et exiger de nouveaux droits pour les précaires et privé-es d'emploi. Rendez-vous le 1er Mai !

Pour télécharger le N° 6 complet de l'écho des négos :

[Télécharger l'écho des négos](#)

